

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 27 octobre 2023 portant radiation du corps des attachés économiques

NOR : ECOT2329152A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 6 octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Direction Générale du Trésor en date du 12 octobre 2023 ;

Article 1^{er}

A compter du 1er avril 2024, Monsieur Michel LODOLO, attaché économique en position de disponibilité pour convenances personnelles avec activité professionnelle depuis le 1er avril 2014, est radié du corps des attachés économiques sur sa demande, pour poursuivre l'exercice de ses fonctions de Directeur de zone Europe du Sud auprès de l'agence Business France au bureau de Milan (Italie).

Article 2

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale.

Fait le 27 octobre 2023.

Pour le ministre
Pour la Secrétaire générale et par délégation,
La responsable du secteur DG Trésor au CSRH

Béatrice MARLAUD